

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 12 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le douze du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 5 pouvoirs (26 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY,
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL

5 pouvoirs :

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jérôme GLORIAU a donné pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusés : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Jérôme GLORIAU, Micheline REAU, Françoise RICHARD, Lucette ROCHER

Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 06 avril 2022 ayant pour ordre du jour :

ENVIRONNEMENT - ENERGIE

Avenant de substitution pour la convention de remboursement d'emprunt pour l'Assainissement de GOURGE

- Vu la délibération n°D2014-152 du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2014 validant la convention de remboursement d'emprunt pour l'assainissement de Gourgé
- Vu la délibération du 24 06 2021 de la communauté de communes Parthenay-Gatine et la délibération du 02/07/2021 du Syndicat des Eaux de Gatine transférant la compétence assainissement
- Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du SPIC assainissement collectif de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet en date du 22 février 2022,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Décide de valider l'avenant de substitution pour la convention de remboursement d'emprunt pour l'assainissement de Gourgé telle que proposée en annexe.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

A Airvault, le 12 avril 2022
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20220419-13-DE

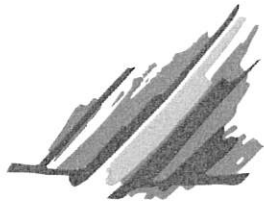
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2022

Publication le : 19-04-2022

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GÂTINE

23, rue de Beaulieu - POMPAIRE
BP 80078 - 79202 PARTHENAY CEDEX
Tél : 05 49 95 03 47 - Fax : 05 49 95 14 58
Mail : contact@eaux-de-gatine.fr

AVENANT DE SUBSTITUTION

Convention de remboursement d'emprunt pour l'assainissement de Gourgé

A. Identification de l'emprunteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY
2 rue de la Citadelle
CS 80192
79205 PARTHENAY CEDEX

B. Identification du titulaire du contrat d'emprunt

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS VAL DU THOUET
33 place des Promenades
79600 AIRVAULT

C. Objet de la convention

Suite à l'intégration de la commune de Gourgé depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine rembourse le montant des échéances de l'emprunt n° 70009261468 à la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet selon le tableau annexé à la convention signée le 7/11/2014.

D. Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

VU les délibérations de transfert de la compétence assainissement des eaux usées de la communauté de communes Parthenay Gâtine au syndicat des eaux de la Gâtine (délibération du 24/06/2021 de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine et délibération du 02/07/2021 du Syndicat des Eaux de la Gâtine), **le Syndicat des Eaux de la Gâtine se substitue à la communauté de communes Parthenay Gâtine à compter du 1^{er} janvier 2022.**

L'emprunteur devient :

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

23 rue de Beaulieu
BP 78
79202 PARTHENAY CEDEX
SIRET : 247 900 640 00043
APE 3600Z

La convention est exécutée dans les conditions antérieures jusqu'à son échéance, sauf accord contraire des parties.

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

E. Signature

Le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine,
Philippe ALBERT



(signature)

F. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

« Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant ».

A *Airvault*

, le

Le Président,
Olivier FOUILLET.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET

33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20220419-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2022

Publication le : 19-04-2022

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48